

Compte rendu de séance

Séance du 25 Septembre 2023

L' an 2023 et le 25 Septembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la mairie sous la présidence de LEROUX Bruno Maire

Présents : M. LEROUX Bruno, Maire, Mmes : BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, OZEL Agnès, MM : BESLON Bruno, DOMINGUES Bruno, LAMERANT Dominique, LE PECHOUX Patrice, LEVAVASSEUR Franck, REBOUD Thierry

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FOURNIER Sophie à Mme OZEL Agnès
Absent(s) : Mmes : GILLOUARD Anne-Reine, ROUSSEL Gwenaëlle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 20/09/2023

Date d'affichage : 20/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 26/09/2023

et publication ou notification
du : 26/09/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BIZET Mireille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Participation pour le branchement électrique - 2023_016
Convention avec VEOLIA sur la gestion des hydrants - 2023_017
Délégation au Maire - 2023_018
Vote des subventions. - 2023_019
Nouveaux tarifs salle multifonctions et prix de la vaisselle - 2023_020
Convention avec le service urbanisme de la CCPB - 2023_021

Participation pour le branchement électrique
réf : 2023_016

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au financement du branchement électrique pour la maison située au Four à Chaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Convention avec VEOLIA sur la gestion des hydrants
réf : 2023_017

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire, Bruno LEROUX a signer la convention avec VEOLIA sur la gestion des hydrants et d'accepter la proposition Numéro 2.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Délégation au Maire
réf : 2023_018

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE de déléguer à Monsieur le maire, pour la durée du mandat, le pouvoir suivant :

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les actions, et transiger avec les tiers dans la limite de 1000 Euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Vote des subventions.
réf : 2023_019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux associations pour l'année 2023 :

- Mushing Sport Passion : 150 Euros
- Zapor'HorseShow : 150 Euros
- A.R.N.A.P.B (Association de Randonnée Nature et Aventure du Pays de Bray) : 150 Euros
- Association domaine du Cameléon (M.BEYER) : 200 Euros
- A.I.R.B (Association Intercommunale des Rencontres Brayonnes) : 50 Euros
- Les Anciens Combattants : 150 Euros
- Association connaissance des Calvaires : 20 Euros
- Comité des fêtes de Le Vauroux (ALCT) : 3000 Euros
- Le combat de romane : 50 Euros
- Envol : 50 Euros
- Ensemble & Cie : 100
- Les Enfants en Or : 1000

-Le lycée Robert de Luzarches à Amiens : 140 Euros

sur le compte 6574.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Nouveaux tarifs salle multifonctions et prix de la vaisselle
réf : 2023_020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2025 de la salle multifonctions comme suit :

- Location week-end habitant commune : 300Euros Limité à 2 locations par an
- Location week-end habitant hors commune : 700 Euros

Vaisselle de - 0 à 50 personnes : 70 Euros
 - 51 à 80 personnes : 90 Euros
 - + de 81 personnes : 110 Euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Convention avec le service urbanisme de la CCPB
réf : 2023_021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire, Bruno LEROUX a signer la convention avec le service urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Bray.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 19:41

En mairie, le 05/10/2023
Le Maire
Bruno LEROUX

